

cuter ces superbes problèmes politiques, qui ont pour nom la représentation des minorités—jus une question ne saurait avoir plus d'actualité pour nos amis de la gauche ;—le vote compulsoire—pour permettre aux libéraux de donner au pays une idée de leurs théories sur la liberté du sujet ;—la transformation du Sénat, et autres problèmes que l'honorable député de Durham-Ouest a esquissés pour notre future considération dans son fameux discours d'Aurora.

En supposant qu'un pareil changement se produirait dans l'esprit du chef de l'opposition au sujet du tarif protecteur, il nous surprendrait moins que sa volte-face proposée concernant le chemin de fer du Pacifique, car le jour n'est pas éloigné où cet honorable monsieur, nonobstant ses tendances libre-échangistes, s'opposait à la réduction d'un tarif de 20 à 15 pour cent, et où il déclarait que les droits devaient être prélevés de façon à protéger les industries canadiennes : le principe même que nous avons sanctionné par l'adoption de ce tarif.

Pour faire disparaître tout doute sur ce point, je vais citer quelques-unes des paroles prononcées par cet honorable monsieur. Écoutez d'abord ce que disait le député de Lambton, en 1866, alors qu'il s'opposait énergiquement à la réduction du tarif de 20 pour cent ; on croirait presque entendre le langage d'un protectionniste :

“J'admets que la politique du gouvernement n'a pas été d'accord avec la tendance des hommes publics vers le libre-échange, mais de grandes industries ont été créées, sous les auspices de notre système de protection incidente, qu'on ne devrait pas, je crois, détruire. En réponse à une question, il dit qu'il est en faveur du système protecteur, qui est depuis longtemps la politique du pays, et à l'ombre duquel ont surgi bien des industries que la Chambre doit protéger.”

Voyons maintenant ce qu'il disait, à Hamilton, le 16 janvier 1874, la veille des élections générales :

“Sir Francis Hincks déclara l'année dernière, dans sa tournée électorale et à la Chambre des Communes, qu'il était en faveur de la protection incidente. J'ai déjà dit que je le suis aussi. C'est tout au plus une phrase stupide, mais elle veut tout simplement dire qu'aussi longtemps que des droits seront prélevés sur des articles importés, ils devraient être imposés sur les articles semblables à ceux que produit notre pays. Je ne connais pas dans les rangs de mon parti un seul homme qui soit opposé à cette théorie politique.”

Oui, je le répète, un semblable résultat ne serait pas étonnant, car plus d'un pays a été témoin d'un pareil revirement dans l'opinion d'hommes politiques éminents.

De fait, le système protecteur gagne continuellement du terrain, tandis que la théorie du libre-échange—qui n'a jamais été réellement pratiquée—compte aujourd'hui moins d'adeptes peut-être qu'à l'époque d'Adam Smith et de Richard Cobden.

Quand j'eus l'honneur de traiter ce même sujet, à la dernière session, j'affirmai que l'un des premiers et des plus puissants adversaires du tarif protecteur, lorsqu'il fut établi aux États-Unis en 1824, était Daniel Webster, l'un des gloires politiques américaines, mais que ce tarif fonctionna d'une façon si admirable qu'il triompha de ses répugnances et obtint finalement sa plus franche adhésion. Les paroles qu'il prononça quelques années après pour expliquer sa conversion aux idées protectionnistes sont si pleines de sens et de patriotisme, qu'on me permettra sans doute d'en faire une courte citation :

“La vérité m'oblige de dire que lorsque l'acte de 1824 fut adopté, ni celui qui vous parle, ni ceux avec lesquels il agit d'ordinaire dans ces matières, n'étaient disposés à sanctionner la mesure proposée par cet acte : ils doutaient de son opportunité. Cet acte fut adopté, cependant, grâce aux grandes et puissantes influences des États du centre : New-York, Pensylvanie et l'Ohio. La Nouvelle-Angleterre lui donna plus tard son adhésion. Elle le reconnut comme la loi établie du pays et imprima à son capital et à son travail une direction correspondante. Elle est maintenant intéressée au maintien du système. Sa prospérité est identifiée, non pas peut-être à un certain degré de protection, mais à la préservation du principe, et il n'est pas probable qu'elle veuille renoncer à ce principe, dans quelque circonstance que ce soit. Et qui oserait le faire ? Qui, jetant un regard sur cette population et sur ses intérêts, aurait l'audace de toucher au trésor qui fait mouvoir tant d'industries et produit une si grande somme de bonheur ? Qui voudrait entraver l'exploitation de ces vastes houillères ? Qui voudrait s'opposer à la marche des cargaisons d'articles manufacturés, qui descendent maintenant ce fleuve, l'un des plus beaux du monde et qui arrose des territoires d'une étendue immense et d'une fertilité incomparable ? Qui voudrait éteindre les feux de tant d'engins à vapeur ou empêcher l'opération de tant de travail si bien employé ? Je ne saurais concevoir que le renversement de la politique adoptée jusqu'ici puisse s'effectuer sans de grands embarras publics et sans de grandes ruines privées. J'ai déclaré que je veux la protection du travail américain, et après les plus sérieuses réflexions que j'aie pu